

République Française
Département de l'Aveyron
Commune du Viala du Tarn

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel HERAUD, Maire.

Membres présents :

M. Michel HERAUD

Mmes Nadine FABRE, Sandrine GALZIN, Cindy LAWRUE, Bernadette SALVAT

Mrs Gilles BONNAL, Francis CASTELBOU, Gérard DESCOTTE, Gérard LACOURT, Roland MAURY, Bruno MIQUEL, Didier NUEZ, Daniel SENEGAS

Mme Martine WILLAUME : attaché de mairie

Membre absent représenté: M. Bernard MARTINEZ représenté par Mme Bernadette SALVAT

Membre absent M. Sébastien GAYRAUD

Secrétaire de séance : Mme Bernadette SALVAT

Début de séance : 20h30

Ordre du jour

• **Approbation du PV du 30 mai 2018**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

• **Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe et création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe (avancement de grade)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres, l'avancement de grade de Mme Anne Dubreuil, supprimant ainsi le poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe pour créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, conformément au statut général de la Fonction Publique.

• **Candidatures au poste d'animateur (rice) pour la garderie périscolaire du soir et l'accueil de loisirs du mercredi**

En préalable, il est précisé que la garderie du matin (7h30/ 8h30) sera effectuée par Mme Anne Dubreuil en lieu et remplacement des 4 heures libérées par la suppression du temps scolaire le mercredi matin.

Un appel à candidature pour recruter une personne titulaire au minimum du BAFA, afin d'effectuer la garderie du soir (1630/18h30) et l'accueil de loisirs du mercredi matin (7h30/ 12h30), a été lancé via la presse locale. Les éventuels candidats auront jusqu'au vendredi 3 août pour se manifester et les candidatures seront examinées par la Commission le 6 août.

Les locaux du futur centre de loisirs, installés dans la salle de réunion de la MTL, sont équipés progressivement du matériel nécessaire au bon fonctionnement d'un lieu d'accueil pour enfants à partir de 3 ans.

Le dossier administratif a été expédié aux autorités compétentes.

- **Attribution du marché des travaux : réseaux, cœur de village, RD en traverse**

Deux entreprises, Sévigné et Guipal, ont répondu à l'appel d'offre relatif à la poursuite du projet « Cœur de village » qui concerne le Minier, les rues de l'Horloge et du Barry, la place du portail pour sa partie ouest, la route départementale N° 73 pour le tronçon situé entre l'agence postale et la place centrale du bourg.

Le périmètre de cet appel d'offre englobe les travaux de rénovation des réseaux humides, l'enfouissement des gaines des réseaux secs, la requalification des espaces publics.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de confier ces travaux à l'entreprise Guipal. Cette décision ne sera effective qu'après que le délai réglementaire de validation du marché soit écoulé.

Pour raison budgétaire seuls les travaux relatifs au Minier, aux rues du Portail et du Barry et au côté ouest de la place du Portail seront réalisés. Les travaux devraient débuter en octobre 2018 et se s'achever à l'été 2019.

- **Convention avec le Syndicat Mixte des Eaux Lévezou Ségala pour la fourniture d'eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, signe la Convention liant la municipalité et le Syndicat Mixte des Eaux Lévezou Ségala, réglementant:

- * la fourniture en eau, en cas de nécessité, du Syndicat des Eaux Levezou Segala à la commune du Viala du Tarn via la nouvelle adduction de *Saint Jean de Gary*

- * la fourniture en eau de la commune du Viala du Tarn au Syndicat Mixte des Eaux Lévezou Ségala pour l'alimentation de quelques habitations situées sur la commune d'Ayssènes, en aval de Faët.

Le prix de l'eau achetée et vendue sera identique à savoir actuellement autour de 0,60c le m³.

- **Adhésion à la convention relative à la médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion**

La Commune décide de signer la convention, stipulant que les recours formés par les agents de la fonction publique, à l'encontre de décisions administratives leur étant défavorables, devront être dorénavant systématiquement précédés d'une médiation.

- **Adhésion au service RGPD du Syndicat intercommunal AGEDI pour la protection des données obligatoire**

La Commune choisit de confier au Syndicat intercommunal AGEDI le soin de prendre en charge le service de protection obligatoire des données informatiques.

- **Création d'une zone agricole protégée ZAP de la Vallée du Tarn et des Côtes de Millau**

La zone agricole protégée est un des outils d'aménagement du territoire, de réflexion et de protection, visant à mieux prendre en compte la vulnérabilité de certains espaces agricoles face à la périurbanisation et à la construction d'infrastructures de diverses natures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer une ZAP réservée à la culture de la vigne et la plantation de fruitiers, à proximité du bourg, sur les coteaux de la vallée du Tarn.

- **Continuité des travaux à l'église de Saint-Symphorien**

Les travaux de restauration intérieure de l'église de Saint-Symphorien se poursuivent. Trois conseillers se sont rendus sur place, dans le cadre d'une journée portes ouvertes, samedi 7 juillet, à la demande de l'ASES, afin de constater l'achèvement de la tranche concernant la réfection des fresques de la voûte d'entrée de l'église.

La signature de la délibération reconnaissant le financement des travaux par la Mairie, ceux-ci étant par ailleurs remboursés dans leur intégralité par d'une part la Fondation du Patrimoine et d'autre part l'association porteuse, l'ASES, est reportée au prochain Conseil Municipal.

- **Parking du Minier**

Avant d'acquérir une parcelle de terrain appartenant aux mines, une habitante du Minier demande si la mairie serait intéressée par cet achat (possibilité d'un parking de quelques voitures).

Après questionnement du voisinage, il semblerait que les habitants souhaiteraient que la mairie se porte acquéreur afin que le parking profite à tous.

La mairie se mettra en rapport avec Métal Europ pour voir si ceux-ci sont vendeurs.

- **Adressage**

La tâche sera partagée entre les différents élus, par secteurs d'habitat et les premiers travaux sur plans débuteront après le 15 août.

- **Limitation de vitesse**

Des incitations au ralentissement vont être mises en place à l'entrée et à la sortie du bourg du Viala : mise en place de bandes en résine jaunes sur la chaussée à l'entrée et à la sortie du village, ainsi qu'au niveau de la maison Thomas (passage rétréci avec priorité au véhicule montant) et panneaux de limitation à 30 pour toute la traversée du bourg.

Coût de cet aménagement : 3 800€. *La mairie donnera son accord sous réserve de subvention du département d'environ 50%.*

- **Transport scolaire : réouverture de la navette sur Montjoux**

Deux familles (au moins) étant intéressées cette année, la navette en direction de Montjoux est remise en service.

- **Règlement lotissement de la Coste**

Après avoir pris conseil auprès du notaire, il paraît judicieux de prévoir une clause, au moment de la signature de la vente d'un terrain du lotissement de la Coste, fixant l'obligation de construire, dans un délai qu'il appartiendra de déterminer. Faute de quoi, la mairie redeviendra propriétaire du terrain.

- **Plaintes, agressions, incivilités, doléances diverses**

Des plaintes arrivent régulièrement en mairie et concernent le plus souvent les incivilités de propriétaires de chiens. Monsieur le Maire rappelle qu'il a pris un arrêté interdisant la divagation des chiens sur la commune.

- **Festivités**

La réglementation est de plus en plus sévère et contraignante et des contrôles pourront avoir lieu.

Un règlement a été mis en place concernant le marché du jeudi soir afin qu'aucun producteur ne propose un menu complet et que le client puisse composer son repas librement auprès des différents stands.

Les toilettes publiques de la place sont fonctionnelles.

Monsieur le Maire évoque le problème du parking considérant que le stationnement anarchique des voitures le jour de la fête est un risque d'accident. Voir avec M . Sébastien Gayraud la possibilité d'utiliser son champ à l'entrée nord du village.

- **Questions diverses**

- Plage du mas de la NAUC : est soulevé le problème du drapeau rouge, hissé par le surveillant de baignade après son départ à 19h. Les termes de l'arrêté municipal seraient peut-être à nuancer tout en veillant à ce que la responsabilité du maire ne puisse en aucun cas être mis en cause en cas d'accident.
- Prévoir la remise en état complète du logement de la Poste. Deux logements seront prochainement libérés à la mairie ainsi qu'un à l'école. Voir à arrêter les abonnements d'électricité en cas de vacance de locataires.
- Cas d'Augustin Lacroix pour une demande de réhabilitation et d'inscription sur le monument aux morts. Demande refusée par le Ministère.
- TV occitane : motion à discuter au prochain Conseil Municipal
- Suite à l'article sur le Très Haut Débit paru dans le dernier Bulletin Municipal : constatation de disparité de traitement entre habitants en milieu urbain et en milieu rural
- Dégagement d'arbres à la Vierge du Puech demandé
- Problème d'écoulement des eaux de la Départementale, lors des épisodes orageux, entraînant un préjudice sur le devant de la propriété Rayret

:

La séance est levée à 23h00.

Le maire
Michel HERAUD

La secrétaire de séance
Bernadette SALVAT